

D'ABORD



AVEC TOUT L'MONDE!



**Pas sans
« boussole
citoyenne »!**

Projet de loi 10
Pas sans « boussole citoyenne »!
p. 4

Point de vue de
Jean-Marie Bouchard,
président de la FQCRDITED p. 3

Entrevue avec Suzanne Côté,
vice-présidente du comité des usagers
du CRDIQ p. 6

Arts et culture
Le réseau Billetech n'est pas de glace! p. 7

« Vivre, habiter et vieillir dans la
Capitale-Nationale » p. 7



Demandez le format audio
du journal C'est gratuit!

Crédits Comité de rédaction Vol. 13, No. 1 :

Éditeur :	Mouvement Personne D'Abord du Québec Métropolitain
Comité de rédaction	
Vol. 13, No. 1 :	Michel Aubut, Carl Morneau, Daniel Piché, Mélanie Robitaille, Rémi Rousseau, André Vallerand, Audrey Villeneuve
Illustration :	Sylvie Giroux
Photographies :	Fanette Härtel, Nathalie Nadeau, Michelle Robitaille-Rousseau
Personnes-ressources	
soutien au comité :	Fanette Härtel, Nathalie Nadeau
Soutien	
aux journalistes :	Fanette Härtel, Nathalie Nadeau, Michelle Robitaille-Rousseau
Collaboration:	Hélène Bernier
Conception	
des maquettes :	Hélène Bernier, Nathalie Nadeau
Infographie :	Publications Lysar inc.
Conception	
des logos :	Jean-François Boisvert, Kathleen Kelly, Ian Renaud-Lauzé
Impression :	Publications Lysar inc.
Distribution :	Jacques Beaudet, Ronald Demers, Yan Paquet, Serge Plamondon, Rémi Rousseau
Soutien	
à la distribution :	Liliane Brousseau, Denise Juneau, Michel Paquet
Co-distribution :	Affiche-Tout
Version audio :	Mouvement Personne d'Abord du Québec Métropolitain

Tirage

« D'Abord avec tout l'Monde! » est imprimé à 10,000 exemplaires et distribué gratuitement dans la région de Québec par le Mouvement Personne d'Abord du Québec Métropolitain.

© 2015 MPD'AQM. Le contenu de « D'Abord avec tout l'Monde! » ne peut être reproduit que s'il est fait mention de la source.

Dépôt légal, 1er trimestre 2015 Bibliothèque et archives nationales du Québec - Bibliothèque et archives du Canada ISSN-1499-9900 (imprimé) ISSN-1499-9919 (audio)

Également disponible gratuitement en version audio (CD).
Faites-en la demande au bureau du Mouvement.



Pour nous joindre :

2101 1ère Avenue Québec (Québec) G1L 3M6
Téléphone/télécopieur : 418 524-2404
Courriel : mpdaqm@videotron.ca
Site Internet : www.mpdqam.org

Créé en 1983, le Mouvement est un organisme d'entraide, de promotion et de défense des droits et des intérêts PAR et POUR les personnes adultes vivant avec l'étiquette sociale de la « déficience intellectuelle ».

Organisme associé à :



Mot de la rédaction

Cet automne, on nous annonçait une nouvelle réforme en Santé et Services sociaux. Le projet de loi 10, présenté par le ministre Barrette, a fait couler de l'encre depuis son annonce. Adopté sous bâillon dans la nuit du 6 au 7 février à raison de 62 voix contre 50, il ne fait pas l'unanimité. Encore une fois, dès l'annonce du projet de loi, les membres du Mouvement se sont retroussés les manches pour bien s'approprier ce nouveau dossier : Qu'est-ce que ça va changer? Quels sont les enjeux? Qu'est-ce qui est important pour nous? Quelles actions poser? Autant de questions, autant de réflexions et de discussions. Monsieur Jean-Marie Bouchard, président de la Fédération québécoise des CRDITED et du CRDI de Québec nous donne son point de vue sur ce qu'il qualifie « d'une des réformes les plus monumentales qui n'a jamais été entreprise ».

Le risque de perdre les comités des usagers par mission a été l'un des plus grands enjeux identifiés lors de l'annonce du projet de loi 10. Plusieurs organisations se sont mobilisées. Cette situation a permis de mettre en lumière l'importance des comités des usagers. En page 6, la vice-présidente du comité des usagers du CRDI de Québec répond à nos questions.

Dans un tel contexte, impossible de passer sous silence le parcours de nos militantEs qui ont revendiqué et qui défendent toujours leur prise de parole citoyenne. Une telle expertise ne doit pas se perdre! On retrouve leurs propos en page 4 et 5.

Le projet de loi 10 n'a pas été le seul à occuper les gens cet automne. Il y a eu un forum s'intéressant aux personnes âgées de la Capitale-Nationale. Un point de vue est présenté en page 7. En complément, on y retrouve un clin d'œil fait à la campagne « J'attends votre visite ».

Enfin, nous saluons une belle victoire dans le monde du divertissement : « Le réseau Billetech n'est pas de glace! », à lire en page 7.

Espérons que cette nouvelle édition saura vous informer et vous divertir. Bonne lecture!

L'équipe du journal D'ABORD AVEC TOUT L'MONDE!

MEC

Merci à MEC Québec - Mountain Equipment Co-op - pour la fourniture à notre séance photos.



Illustration : Sylvie Giroux



Une réforme oui, mais pas sans « boussole citoyenne »!



Personnalité Point de vue



Par Carl Morneau

Dans le cadre d'une entrevue téléphonique, j'ai pu m'entretenir avec le président de la Fédération québécoise des CRDITED qui est aussi à la présidence du CRDI de notre région.

Monsieur Jean-Marie Bouchard a généreusement accepté de répondre à nos questions pour nous partager sa vision à propos de la future réforme en santé et services sociaux.

Monsieur Bouchard occupe des fonctions et des responsabilités importantes dans le réseau de la déficience intellectuelle tant au niveau provincial que régional. Lorsqu'on lui demande son opinion sur le projet de loi no 10, il est catégorique : « C'est une des réformes les plus monumentales qui n'a jamais été entreprise! »

Il y a eu la réforme du ministre Couillard il y a quelques années qui se voulait ambitieuse. Elle l'était en théorie mais en pratique, ça n'a pas donné les résultats escomptés parce que le pivot de la réforme, dans ce temps-là, était la responsabilité populationnelle des CSSS. Malheureusement, ça ne s'est pas fait. Parce que les problèmes de première et deuxième ligne n'ont jamais été réglés. Les organismes régionaux comme le nôtre, les Centres jeunesse, l'IRDPO, avaient beaucoup de difficultés à avoir des services de première ligne. La fluidité des services ne se faisait pas. On a dénoncé cet effet-là à plusieurs reprises dans les dernières années. Alors, la réforme qui est proposée va résoudre ça mais peut aussi créer beaucoup de problèmes.

Le risque de perdre les expertises développées au cours des dernières années

En Commission parlementaire nous avons fait valoir au ministre, qu'il y avait des pertes considérables à prévoir avec le projet de loi actuel. Entre autres, la Fédération des CRDITED a bâti un système d'offre unique de services pour toute la province.

Il va y avoir que 28 centres pour couvrir totalement la province. Et il n'y a pas de certitude que les centres vont se concerter pour donner le même service partout au Québec. Cela risque de disparaître avec le nouveau centre. Ils vont avoir bien d'autres priorités. Ils auront une immense clientèle. L'autre danger est que le Centre québécois d'expertise* qui existe à l'heure actuelle et qui rend des services dans toute la province pour les clients qui ont des troubles graves du comportement, risque aussi de disparaître. Même inquiétude pour le développement de la recherche qu'on a fait depuis des années.

Accueil positif du Ministre

Le Ministre a très bien accueilli notre mémoire et effectivement, des suites se sont données. Des rencontres ont eu lieu au ministère suite à notre mémoire pour étudier davantage une formule qui pourrait atténuer un peu

ces effets-là. Une rencontre a été faite avec le Ministre là-dessus. Elle est très positive et, justement, ouvre la porte à une rencontre plus poussée avec le sous-ministre. Nous voulons assurer la présence et maintenir la qualité des services qu'on donne. Vous savez, le niveau de services qu'on donne actuellement, il est homogénéisé dans toute la province. Il ne faut pas perdre ça! C'est un acquis important. Il faut se battre pour préserver ça. Ça prend un organisme pour ça. Si la Fédération tombe, il n'y a plus rien de ça qui va subsister.

Le Ministre est très déterminé à faire adopter le projet de loi. Je ne pense pas qu'il abandonne sa réforme. C'est pour ça qu'il est préférable de ne pas se battre contre le projet de loi. Il s'agit d'apporter des solutions qui en limitent les effets le plus possible. On a espoir.

Ça veut dire quoi comme travail à partir du 1er avril? Est-ce que ça va être comme repartir à zéro?

Bien, à partir du 1er avril, il n'y a plus d'institution, il n'y a plus de corporation, il n'y a plus de conseil d'administration. La mission du CRDI demeure mais le CRDI va devenir un gros département comme l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec (IRDPO) va devenir un gros département, les Centres jeunesse aussi. Les établissements régionaux vont disparaître comme corporation, mais ils vont demeurer comme mission respective. Alors, ce qui veut dire que le conseil d'administration disparaît. Les directeurs généraux, les directeurs généraux adjoints, les cadres supérieurs, les postes sont abolis. La nouvelle organisation est immense. Ça équivaut à une dizaine, une douzaine d'établissements. Ça voudrait dire au-delà de 30 milles employés. Il n'y a pas un établissement qui est aussi gros que ça dans la province.

D'après vous, comment les personnes pourront faire entendre leurs besoins s'il n'y a plus de Comité des usagers ou de Comité d'orientation des services aux adultes (COSA)?

C'est la grosse question! Parce c'est une immense corporation qui sera créée. Nous avons demandé qu'il y ait une représentation plus grande des usagers dans le comité des usagers. Toutefois, avec la nouvelle corporation, il n'y a rien qui empêche de créer des comités consultatifs.

Vous savez, des comités consultatifs, c'est

sûr que ce n'est pas décisionnel mais au moins, ça permet de se faire entendre auprès du conseil d'administration. Le conseil d'administration n'aura pas de raison de s'objecter à la création d'un comité qui ne prend pas de décision mais qui reflète l'opinion des parents, des usagers de façon particulière.

Ça va nécessiter une mobilisation très forte. Il va falloir que les parents s'unissent et qu'ils fassent des représentations très fortes au PDG qui va être nommé.

C'est la raison pour laquelle, nous avons dit au Ministre qu'on voudrait qu'il y ait une part beaucoup plus grande de représentants du milieu social. Le milieu social doit être bien représenté partout. On voudrait que, par exemple, le DGA soit quelqu'un qui vient du domaine social. Qu'il y ait une préoccupation sociale beaucoup plus grande, beaucoup plus poussée que l'autre personne qui viendrait d'un secteur différent. Qu'il y ait un vice-président au conseil d'administration qui vienne du secteur social. Pas nécessairement en DI mais du secteur social.

Mais vous savez, ça ne se fera pas tout seul. Le comité consultatif, le Ministre a dit qu'il n'avait pas d'objection. Mais il va falloir que les parents le poussent. Il va falloir que les parents s'organisent et se prennent en main plus que jamais.

Vous parlez d'un comité consultatif avec une place importante pour les parents. La place des personnes vous la voyez comment?

La place des personnes elles-mêmes? Va falloir les inclure elles aussi. Vous avez raison de le souligner. Parce que dans ce comité-là, il y a une place pour les usagers aussi bien que pour les parents. Très fortement.

En quoi le Mouvement peut contribuer à défendre cette place là des personnes?

À mon avis, je pense que le Mouvement, comme les associations de parents, devront faire front commun plus que jamais pour faire les représentations nécessaires auprès du nouvel organisme qui va entrer en vigueur le 1er avril. Ça veut dire une mission plus grande de votre association et des autres associations. Unir vos forces et réunir les parents, réunir les anciens membres du comité des usagers du CRDI de Québec. Il va falloir que ça se fasse par la base.

Vous devrez interpellier le nouvel organisme qui va être créé le 1er avril; imaginez la



Monsieur Jean-Marie Bouchard président de la FQCRDITED et du CRDIQ

Crédit photo: CRDIQ

tâche colossale qui l'attend. Il faudra établir un nouveau plan organisationnel pour 18 ou 12 organisations différentes. Le PDG qui va arriver là, il ne connaîtra pas tous ces mouvements-là. Il y aura des hôpitaux et des hôpitaux importants dans son centre. Il y aura des gros centres; l'IRDPO qui est très gros, les CRDI, les Centres jeunesse et tous les autres. Tous les CSSS aussi.

Tout ça, ce sont des clientèles différentes avec des vocations différentes. Ils ont déjà une organisation, ils sont déjà une structure. Il va falloir que toutes ces structures-là soient harmonisées pour que ça fonctionne. C'est du temps ça. Il y en a pour des années!

Est-ce qu'il y a d'autres choses que vous voulez dire à nos lecteurs?

La mobilisation de votre Mouvement, de votre association, vous faites un travail admirable jusqu'à date. Vous avez une tâche, probablement la plus importante de votre vie. Plus que jamais, pour les raisons que je vous ai expliquées tout à l'heure. Vous avez une tâche qui est absolument emballante parce que là, on part de zéro. On part d'une situation que vous n'avez jamais connue, qu'on n'a jamais connue personne. On n'a plus rien : on n'a plus d'appui; on n'a plus d'établissement; on n'a plus de moyen de rejoindre notre clientèle. Donc, vous avez un défi difficile mais emballant parce que c'est en terre inconnue. Ça veut dire de la concertation entre les Mouvements et ça veut dire une collaboration plus grande. Ça veut dire être aux aguets.

Ça peut être des associations comme la vôtre qui ont réussi des mouvements parfois très importants. Parce qu'on dit que quand ça part de la base, c'est irréversible. C'est puissant. C'est fort. Vous savez, quand les parents font une représentation vigoureuse et bien soignée, ça porte beaucoup, beaucoup pour les politiciens.

*Service québécois d'expertise en troubles du comportement (SQTGC)

Pour en savoir plus ou pour rejoindre:

Fédération québécoise des CRDITED

<http://fqcrdited.org/>

514 525-2734

Pour accéder au Mémoire de la FQCRDITED sur le projet de loi no 10 présenté en Commission parlementaire faire l'adresse suivante (rubrique document d'actualité: Avis et mémoires):

<http://fqcrdited.org/actualites/documents-dactualite/avis-et-memoires/>



La réforme, moi j'm'informe!

« Pour nous, c'est comme si le Ministre décidait de donner des services sans boussole pour le guider! » exprimait Michel Aubut, président du Mouvement Personne d'Abord, lors d'une assemblée d'information tenue le 19 novembre dernier où une centaine de personnes ont répondu à l'appel du Comité des usagers du Centre de réadaptation en déficience intellectuelle de Québec.

Communiqué de presse AISQ 20/11/2014



**«Le patient au centre de nos décisions»
Nous ne sommes pas tout à fait de cet avis!**

Le 25 septembre dernier, le ministre Gaétan Barrette présentait à l'Assemblée nationale le projet de loi no 10 visant à modifier l'organisation des services. Ce projet de loi, encore à l'étude aujourd'hui, propose une fusion des établissements qui seront gérés par un seul conseil d'administration sous l'appellation de « Centre intégré de santé et de services sociaux » ou lorsqu'il y a reconnaissance d'une présence universitaire on y ajoutera le « U » pour désigner un « CIUSSS ».

Dans son communiqué, le Ministère de la Santé et des Services sociaux publiait : « Le patient au centre de nos décisions ». Nous ne sommes pas tout à fait de cet avis!

Cette nouvelle structure entraînera des changements importants pour le personnel du réseau (cadres, direction, intervenants, etc.). Dans ce nouveau décor, tous craignent un éloignement des instances où les personnes qui reçoivent des services pouvaient se faire entendre. En référence au CIUSSS, « Le monde va

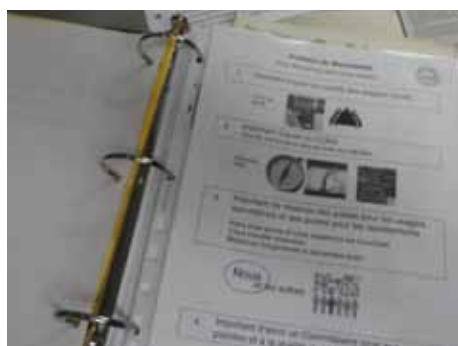
se demander c'est vous ça? le siousse » exprime, avec humour, monsieur René Gingras qui se rappelle avoir vécu plusieurs réformes dans sa vie!

La réforme, moi j'm'informe!

Comme citoyens et militants du Mouvement, nous avons étudié le contenu du projet de loi et nous avons transmis nos inquiétudes à différents paliers. Notre parcours de militants nous a amené à se réunir et suivre les travaux de la Commission parlementaire.

Le projet de loi apporte des changements importants dans les établissements. Des économies de 220 millions par année en diminuant le nombre du personnel à la gestion et à l'administration. Par la fusion des établissements, le Ministre nous promet d'améliorer l'accès aux soins et aux services de toute la population.

Présentement chaque établissement, Centre de réadaptation, hôpitaux, CSSS, ont chacun leur conseil d'administration et leur comité des usagers ou de résidents. « Nous pouvons rencontrer les membres du CA au CRDI, parler de nos préoccupations, discuter de solutions avec



Saviez-vous que? Du 20 octobre au 13 novembre 2014, 64 groupes ou personnes ont été entendus lors des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n°10.

la direction. J'y suis allé à quelques reprises pour défendre des dossiers. Je sentais que nous étions écoutés et nous pouvions faire quelque chose... » souligne Michel Aubut. Avec le projet de loi, on apprend qu'il y aura qu'un seul CA qui veillera à l'ensemble des services de son territoire. À partir du 1er avril 2015, pour les trois premières années, ce sera le Ministre qui nommera les personnes à partir de recommandations d'un comité d'experts.

« Depuis 1983, qu'au Mouvement on défend les droits. Depuis toutes ces années,

on en a ouvert des portes! On va en Commission parlementaire, on est élu sur des conseils d'administration, des tables de concertation, des comités pour les services, des comités de quartier, etc. Cette réforme là, me fait peur! On n'a peut-être pas de diplôme, mais je sais qu'on a l'expérience! Moi je suis l'actualité, je m'informe, j'apprends. Il ne faut pas perdre notre prise de parole, c'est triste encore aujourd'hui devoir se battre pour notre place. » ajoute Michel Aubut.



Dans nos mots!

« C'est compliqué tout ça. Il faut prendre le temps de regarder, de comprendre et de penser à ce que ça va faire. C'est ben beau économiser de l'argent pis penser au déficit mais nous autres, on a besoin de services. Pis ça, il faut qu'on les aient. Nous autres et tous les autres qui en ont de besoin. Économiser, que ça coûte moins cher, c'est bien correct mais faut pas couper les services puis il faut qu'on puisse parler avec les grands boss, leur dire ce qu'on a besoin! ». Sylvie Gagné

« Il y a 20 ans, c'était renfermé, tu pouvais pas dire grand chose. Les autres pensaient qu'on avait rien d'intéressant à dire. Ils pensaient et décidaient à notre place. On n'avait pas appris à discuter. Puis, le Mouvement est rentré dans le décor. Entre nous autres on sait qu'est-ce qu'on dit et de quoi on parle. Eux, ils nous aident pour bien comprendre, ils nous comprennent. On en a fait des actions pour être reconnus et entendus. Ça serait plate de revenir en arrière quand on peut avancer! » René Gingras

« On travaille fort pour continuer avec notre boussole, ça nous aide à prendre la bonne direction. Il faut aussi que le comité des usagers continue de faire le chien de garde. Tous ensemble, les personnes, les parents, le COSA, le comité des usagers, nos droits sont mieux défendus. Je suis allé à la marche solidaire « Je suis Charlie ». C'est important, la liberté d'expression. Je suis une personne positive et j'aime croire que dans les futures structures nous aurons la solidarité de nos partenaires, familles et associations pour pouvoir continuer à parler et conserver notre place dans les décisions. Pis, comme je le dis tout le temps : On va y arriver! » Carl Morneau

Le conseil d'administration du CIUSSS pourrait être formé de:

- 2 médecins désignés par et parmi les membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, l'un étant un médecin omnipraticien et l'autre un médecin spécialiste;
- 1 pharmacien désigné par et parmi les membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;
- 1 personne désignée par et parmi les membres du conseil des infirmières et infirmiers de l'établissement;
- 1 personne désignée par et parmi les membres du conseil multidisciplinaire de l'établissement;
- 1 personne désignée par et parmi les membres du comité des usagers de l'établissement;
- 2 personnes nommées par le ministre, à partir d'une liste de noms fournie par les universités auxquelles est affilié l'établissement;
- 10 personnes indépendantes nommées conformément aux dispositions des articles 11 et 12;
- Le président-directeur général de l'établissement, nommé par le Ministre à partir d'une liste de noms fournie par les membres visés aux paragraphes 10 à 70

Source : Amendement à l'article 9 du projet de loi no 10 faisant partie des 160 amendements présentement étudiés par les parlementaires à la reprise des travaux en date de janvier 2015.

Saviez-vous que?

- Les membres seront nommés par le Ministre pour un mandat d'au plus 3 ans.
- L'obligation de parité entre les femmes et les hommes.
- La nomination des membres devra se faire en tenant compte de la représentativité des différentes parties du territoire couvert par l'établissement ainsi

que de la composition ethnoculturelle, linguistique ou démographique de l'ensemble des usagers qu'il dessert.

- Le président du conseil d'administration sera désigné par le Ministre parmi les membres indépendants.

Source: Assemblée Nationale Projet de loi no 10 Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales, Éditeur officiel du Québec 2014.

FUSION POSSIBLE DE TOUS CES ÉTABLISSEMENTS



Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux CIUSSS dans notre région de la Capitale-Nationale

Quoique le projet de loi 10 soit toujours à l'étude, nos inquiétudes demeurent quant au petit nombre de sièges réservés aux personnes qui utilisent les services!

À quand un projet de loi qui protégera l'équité entre les utilisateurs de services et les « experts » tout comme on reconnaît aujourd'hui l'obligation de la représentation homme, femme sur les comités?

C'est la parole citoyenne, la proximité avec les décideurs et les personnes recevant des services qui est en jeu.

Monsieur le Ministre, une réforme, oui, mais pas sans « boussole citoyenne » !

Pour suivre les travaux du projet de loi:
www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-10-41-1.html



Dans nos mots!

« Moi, ça fait longtemps que je suis dans le comité des usagers. J'ai commencé à Barbara-Rourke au comité des usagers ou au COSA. Mon mandat fini en mai 2016. Moi, je suis là pour les lois comme la loi 10. Je suis là pour protéger les personnes, c'est ça le rôle du comité. Protéger les droits de la personne. C'est important de bien parler au nom des personnes. Le comité des usagers est là aussi pour bien accueillir les nouvelles personnes, les aider à comprendre leurs droits. Quand je fais une belle représentation, je me sens bien. Je suis capable de parler avec d'autre monde. Moi, je fais ce qui est possible pour que ce soit mieux pour les personnes. C'est un rôle important et ça me fait me sentir bien, très bien! » Pierre Dechêne

« Moi, je me suis battu pas mal contre les préjugés et pour qu'on nous écoute. On a appris à travailler en comité. Ça fait longtemps que je m'implique dans le Mouvement. On se donne aussi des outils. On travaille avec des partenaires. J'ai de l'expérience en tant qu'élu au comité des usagers et au COSA. On a souvent des contacts avec la direction. On fait des recommandations. À la direction, ils nous écoutent parce qu'on connaît ça le CRDI. Notre job, c'est de nous assurer que le CRDI fasse une bonne job. On connaît ça parce qu'on reçoit des services. On sait de quoi on a besoin. Le Ministre lui, il doit travailler avec nous. Moi, je ne suis pas intéressé à rester chez moi à rien faire. Il faut continuer de se battre pour garder notre droit de parole et notre citoyenneté à part entière. On est capable, on n'est pas des légumes! » Serge Plamondon

« Moi, j'étais là au Patro à la rencontre organisée par le comité des usagers. Il y avait beaucoup de monde, du monde du Mouvement. On a parlé du projet de loi 10. On a parlé du comité des usagers. C'est important. Il faut un comité des usagers. Au comité des usagers, ils écoutent les personnes, ils parlent du CRDI. Il y a Denise qui est dedans. Il y a des parents et des personnes qui ont une déficience intellectuelle aussi. Quand il y a un problème, ils parlent avec René, à la direction. S'il n'y avait plus de comité des usagers, il faudrait en faire un autre pour travailler, pour avoir des bons services du CRDI avec nos intervenants. » Yan Paquet

Des amendements au projet de loi 10!



Entrevue avec la Vice-présidente du comité des usagers du CRDI de Québec.

Propos recueillis par Carl Morneau et Audrey Villeneuve

Madame Côté, pouvez-vous nous parler du comité des usagers du Centre de réadaptation en déficience intellectuelle de Québec?

Le comité des usagers du CRDIQ regroupe une quinzaine de personnes. Il y a des usagers et des proches des usagers. Les membres sont élus pour un mandat de 2 ans. Ce comité a aussi 2 sous-comité : le comité d'orientation des services aux adultes (COSA) et le comité des résidents.

Pourquoi c'est important de conserver les comités des usagers par établissement?

C'est essentiel de conserver nos comités des usagers. Le plus grand reproche, je pense, qu'on a fait spontanément à l'égard du projet de loi, c'était que le Ministre s'accordait un très très grand pouvoir de centralisation. Vous savez que dans les nouveaux Centres intégrés de services de santé et de services sociaux (CISSS), il y aura beaucoup d'établissements qui seront regroupés. Si on regarde les CHSLD, les hôpitaux, les CLSC, ils représenteront beaucoup plus de clients que le CRDI. On va être tout petit dans cette grande organisation. On considère que si c'est centralisé, c'est loin de la clientèle. Pour nous, c'est super important que la voix

des personnes qui sont à la base de tout, que leurs préoccupations, leurs questionnements et leurs plaintes soient acheminés en haut à la grande direction.

Avec les amendements qui ont été annoncés, le ministre Barrette dit que les comités des usagers continueraient par mission. Ça veut dire que la mission de la déficience intellectuelle conserverait aussi son comité des usagers.

Il ne faut pas oublier que notre petit comité des usagers, va devoir se faire entendre auprès du conseil d'administration (CA) de la grande organisation. Car le représentant des comités des usagers qui va être sur le CA du grand organisme va représenter plusieurs groupes : le Centre jeunesse, la santé mentale, la clientèle en réadaptation physique, les CLSC, les CHSLD. Alors, ça va être d'autant plus important qu'on soit capable de sensibiliser les gens qui vont être sur le CA à nos problèmes et être plus vigilant.

Quelle a été votre réaction lorsque vous avez appris que le Ministre proposait des amendements pour conserver les comités des usagers?

Nous sommes contents de voir que les comités des usagers par mission vont être

conservés.

Parce que c'est nous les parents et vous les usagers qui savons ce qui se passe et quels sont les besoins. Vous avez aidé aussi beaucoup. Je l'ai dit en assemblée générale, toutes vos recommandations sur la question des boîtes téléphoniques, c'est quelque chose d'important. Les plans d'intervention adaptés, c'est essentiel. Vous avez des préoccupations qui sont importantes et il faut les travailler.

Est-ce que le CRDI est attentif aux idées et aux opinions du comité des usagers?

Oui, nous avons une bonne réception du côté de la direction. C'est aussi ce qu'on ne voudrait pas perdre éventuellement. Actuellement, il y a beaucoup d'ouverture. Moi, je sens une très grande préoccupation, pas juste de la direction mais aussi du personnel à donner des services de qualité.

Est-ce qu'il y a d'autres choses que vous voulez dire à nos lecteurs ?

Les comités des usagers, c'est notre voix. Il faut la conserver. Avec les amendements, on conserve notre comité des usagers. Notre priorité, ça va être d'être très vigilant car on ne sait pas trop comment vont s'organiser tous les services et comment va se faire la



Madame Suzanne Côté, vice-présidente du comité des usagers du CRDIQ

transition. Au début, ce sera plus au niveau des structures, de la réorganisation et du personnel. Nous allons faire attention parce que déjà, on reçoit souvent des plaintes des usagers comme de quoi il y a beaucoup de changements d'intervenants. Là, avec tout ce grand regroupement, tout le monde va pouvoir changer de place.

Autrement dit, on a encore du boulot! On a du pain sur la planche et il va falloir se retrousser les manches. Et il faut croire à ce qu'on fait. Parce que quand on croit vraiment qu'on a raison, qu'on connaît ce dont on parle, c'est là qu'on est capable de convaincre les gens!

Même si nous sommes rassurés d'avoir des comités des usagers, faut pas baisser les bras, au contraire!

Pour contacter le comité des usagers du CRDI de Québec

Par téléphone:

418 931-2734

Par courriel: comite_des_usagers_crdaq@ssss.gouv.qc.ca

Pour en savoir plus: www.crdiq.qc.ca/organisation-comite-usagers

Des comités consultatifs pourront être formés Tous espèrent que le COSA pourra poursuivre son mandat!

Le Comité d'orientation des services aux adultes du CRDI de Québec existe depuis 1995. Il est formé de 12 usagers adultes. Les membres sont élus démocratiquement et représentent les différentes coordinations de service ou de territoire. À cette équipe se joint un usager représentant le comité des usagers du CRDIQ et un délégué représentant les organismes de promotion et de défense des droits qui ne reçoit pas de services de l'établissement. Leur mandat est d'une durée de 3 ans. Des personnes-ressources sont également présentes en soutien aux membres.

Le COSA assure par différents moyens, un lien direct entre les usagers, le comité des usagers et le CRDI de Québec:

- Colloque à l'intention des usagers;
 - COSA d'OR;
 - Recommandations à la Direction générale.
- Le comité d'orientation de service aux adultes est un sous-comité du comité des usagers. Ce dernier accorde un budget qui



Les membres du COSA : Mesdames Anna Coulombe, Audrey Villeneuve, Messieurs Rémi Rousseau, Pierre Dechêne, Dave Lachance, Simon Laliberté, Daniel Blouin, Carl Morneau, André Vallerand, Jean-Pierre Boucher. Est absent de la photo: Jocelyn Poitras.

permet au COSA de remplir pleinement ses fonctions.

« Les membres craignent de voir disparaître leur comité », rapporte Carl Morneau, délégué du Mouvement Personne d'Abord représentant les organismes de promotion et de défense des droits au COSA. « Ça nous inquiète! Nous travaillons fort depuis 20 ans! Le CRDI de Québec est à l'écoute de notre comité et de nos préoccupations. Il tient compte de nos recommandations

parce que nous sommes directement concernés par les services. »

Le comité a réagi pour faire connaître leurs inquiétudes et l'importance de leurs réalisations dans l'orientation des services.

Une lettre a été envoyée au Premier ministre et au ministre Barrette pour demander qu'un comité consultatif

des personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement soit formé. Les membres ont aussi souligné que ce comité devra offrir des moyens de communication pour soutenir la participation de tous ses membres.

Les députés et autres ministres siégeant à la Commission parlementaire étudiant le projet de loi 10 ont aussi été interpellés.

De cette façon, le COSA rappelle que la prise de parole est essentielle et doit être maintenue.

L'apport concret du COSA, ne fait nul doute!



Pour en savoir davantage sur le COSA : www.crdiq.qc.ca/organisation-comite-cosa

Pour contacter le COSA
Téléphone: 418 931-2734

Saviez-vous que?

Ces réalisations ont pu voir le jour grâce à l'initiative et au travail du COSA :

Vidéo L'ÉTHIQUE EN MOUVEMENT, UN CODE EN 3 TEMPS (2003)

Guide adapté de l'utilisateur (2009). Organisation de colloques à l'intention des usagers : « Mon colloque j'y participe » Une journée d'informations sur les services du CRDI (2006), « Vivre en sécurité » (2008), « Je suis bien chez-moi » (2012)

3 éditions (2009-2011-2013) du concours « Le COSA d'OR » afin de reconnaître les efforts des usagers qui ont atteint leurs objectifs ou qui ont réalisé un projet.

Art et culture

Le réseau BILLETECH n'est pas de glace!



Par Mélanie Robitaille et Rémi Rousseau

La sensibilisation, ça se fait dans toutes sortes de domaines, même celui du divertissement. L'hiver dernier, beaucoup de personnes sont allées au Tournoi Pee-Wee. Certains ont eu des billets gratuits au Patro, d'autres ont ramassé des canettes à l'école pour payer leur billet d'entrée.

Rémi Rousseau rapporte : « C'est une activité le fun et qui ne coûte pas chère. On aime ça et on peut se le payer! Mais j'ai remarqué que sur mon billet, c'était écrit « handicapé ». C'est une étiquette, un préjugé. On n'aime pas ce mot là. Avec le Mouvement, on a voulu faire quelque chose. »

On a écrit une lettre à la direction générale du Tournoi de hockey Pee-Wee qui l'a transmise au réseau Billetech,

responsable de l'impression des billets. Celui-ci nous a informés qu'il était déjà conscient de la situation et y travaillait.

Le résultat : Maintenant, on peut lire sur les billets « personnes à besoins spéciaux » (PBS). « Personne à besoin spéciaux », c'est correct. C'est plus respectueux des personnes et ça met moins d'étiquettes. Les billets du Tournoi Pee-Wee ont été modifiés et ceux d'Expo Québec aussi!

Mélanie Robitaille s'exclame : « C'est une belle victoire, oui! On va en faire d'autres actions comme ça. » La sensibilisation, c'est tous les jours, c'est ensemble qu'on y arrive! Rappelons le slogan du Mouvement : « Les étiquettes vont sur les pots, pas sur les personnes! »

« Les étiquettes
vont sur les pots,
pas sur les personnes! »



Mélanie Robitaille, Rémi Rousseau, Michel Aubert, Sylvie Gagné et Carl Morneau, ambassadeurs de changement dans tous les domaines, même celui du divertissement!

Les nouveaux billets pour le Tournoi Pee-Wee et Expo Québec!



Le Tournoi international de hockey Pee-Wee se déroule à Québec du 11 au 22 février 2015.

La sensibilisation, c'est tous les jours,
c'est ensemble qu'on y arrive!

HABITER, VIVRE ET VIEILLIR DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE : OPINIONS D'ANDRÉ VALLERAND ET DANIEL PICHÉ



« Sortir pour jaser, se divertir et ôter la solitude, c'est ça le secret pour bien vieillir! » explique monsieur André Vallerand.

À titre de délégué du Mouvement Personne d'Abord, j'ai participé l'automne dernier au forum **Habiter, vivre et vieillir dans la région de la Capitale-Nationale: de la réflexion vers l'action**, organisé par l'Institut sur le vieillissement et la participation sociale des Aînés (IVPSA). C'était une journée de réflexion sur l'habitation, les possibilités de déplacements et la participation des personnes âgées. On n'a pas que réfléchi, on a aussi trouvé des pistes de solutions pour améliorer leur vie au quotidien.

Plusieurs thèmes ont été abordés : Comment mieux vivre et mieux se loger, le transport, la proximité des services, etc. J'ai participé aux ateliers sur l'accessibilité universelle et l'implication sociale et citoyenne des personnes âgées.

L'accessibilité universelle.

Dans cet atelier, il est ressorti que beaucoup d'aménagements doivent être faits pour faciliter la circulation des personnes âgées ou à mobilité réduite. Par exemple, il faut éliminer les obstacles et sécuriser les voies de circulation en améliorant les revêtements des trottoirs. Il faut aussi augmenter le temps de traversée aux passages pour piétons.

J'insiste; les aînés ont le droit de circuler comme tout le monde et qu'il y a des projets d'amélioration, mais ce n'est pas pour demain matin !

Renforcer la sécurité permet aux personnes âgées de se déplacer et de ne pas rester toutes seules chez elles. C'est important de sortir et de voir des gens, de parler de beaucoup de choses.

L'implication sociale et citoyenne des personnes âgées.

Les personnes âgées peuvent s'impliquer dans de nombreuses activités. Elles peuvent faire du bénévolat. Ce n'est pas obligatoire mais ça aide. Il faut qu'elles bougent autant que le reste des gens pour pouvoir être à l'aise dans leur vie.

J'ai 67 ans et je suis bénévole au Mouvement Personne d'Abord, au Carnaval de Québec, Nez Rouge et d'autres encore. J'ai également participé au Salon de la Fédération de l'Âge d'Or du Québec (FADOQ) au début du mois d'octobre et je me suis rendu compte que j'étais un aîné actif comme beaucoup d'autres. Je participe aux activités organisées par la FADOQ tous les mois.

Vieillir, ce n'est pas seulement triste, ça peut être agréable. On peut vieillir et être heureux. Il faut sortir de la solitude. Des milliers de personnes âgées sont seules et c'est dangereux car si elles tombent malades, personne ne pourra les aider. Les gens seuls, je n'aimerais pas être à leur place. Pour moi, ce forum avait du bon sens et des choses très intéressantes se sont dites. Et je termine sur une note positive : Sortir pour jaser, se divertir et ôter la solitude, c'est ça le secret pour bien vieillir !



Plus de 300 personnes ont participé au forum qui s'est tenu dans le cadre d'une recherche action débutée en 2012. L'objectif du forum était de faire le point sur l'état de la situation en matière d'habitats, de milieux de vie et de participation sociale des aînés dans la région de la Capitale-Nationale et alimenter les différents acteurs dans leur réflexion et leurs actions.

À la suite du Forum, des portraits de chacun des territoires de la région (15 documents) ont été réalisés. Une synthèse régionale doit être publiée dans les prochains mois.

Pour davantage d'informations : <https://www.ivpsa.ulaval.ca>

« J'attends votre visite ! Visitons nos aînés » Créée en 2012 et diffusée pendant la période des Fêtes par le Regroupement provincial des comités des usagers, cette campagne vise à sensibiliser la population à la solitude et l'isolement que vivent souvent nos aînés. Daniel Piché raconte.

Que représente ta mère pour toi ?

Ma mère, c'est quelqu'un d'important pour moi, j'aime parler avec elle. Je me sens bien avec elle et j'aime quand elle m'offre des cadeaux.

Vas-tu souvent voir ta mère au CHSLD ? Oui, elle ne peut plus sortir du centre à cause de ses problèmes de santé alors je vais souvent la voir. Je joue au bingo avec elle et je participe aux différentes fêtes organisées.

Comment s'occupe-t-elle au centre ? Elle aide au centre en participant aux préparations d'animation, elle vend des biscuits, s'implique dans la crèche vivante et écoute la télévision. Comme elle marche encore, elle va faire des promenades et accompagne des personnes en fauteuil roulant.

Penses-tu qu'elle est heureuse au centre ? Elle a des amis. Oui, elle me paraît heureuse. Moi, ça me fait plaisir d'aller la voir dès que j'en ai envie et elle aussi elle est contente.

Est-ce que tu penses que tu pourrais aller au CHSLD, toi aussi un jour ? Je ne sais pas si j'irai en CHSLD. Je n'aime pas vieillir car j'aime bien parler et chanter et ça devient de plus en plus difficile. Il faut ne pas être en forme pour aller au CHSLD mais je pense que je pourrais y être ben, tout comme ma mère.



Monsieur Daniel Piché en compagnie de sa famille



Le saviez-vous ?
En portant le Bouton argenté de la FADOQ, vous démontrez votre soutien à la Campagne pour une meilleure qualité de vie des personnes âgées.
Pour en savoir plus : <http://leboutonargente.ca>



Du nouveau cette année au Mouvement !
Le Café-Causerie pour les personnes de 50 ans et plus.
Pour plus d'informations : 418 524-2404



Les Jeudi-Info : Rencontres d'information gratuites, accessibles et ouvertes à toute la population!
Quand : un jeudi par mois
Heure : de 19h à 21h
Lieu : au Centre Marchand, 2740, 2^{ième} Avenue
Pour informations : MPDAQM, 418 524-2404

29 janvier : Les services d'intégration et de maintien en emploi d'ÉquiTravail;
26 février : Que faire en cas d'insatisfaction? La commissaire aux plaintes et à la qualité des services du CSSS Vieille-Capitale nous en parle.
26 mars : Comment l'Office des personnes handicapées peut m'aider?

La Semaine québécoise de la déficience intellectuelle se déroule du 8 au 14 mars sous le thème : Comme on se ressemble!



14 mars : Journée provinciale des Mouvements Personne d'Abord : Personnes D'Abord... Unies pour nos droits.
L'an dernier, le grand gagnant du concours de dessin était de Baie-Saint-Paul. De quelle ville sera-t-il cette année? Surveiller le site Internet de la Fédération provinciale des Mouvements! Vous connaîtrez l'heureux gagnant et les activités de la Journée provinciale des Mouvements :



1 877-475-1617
<http://www.fmpdaq.org/>



Le 14 mars : Soirée disco au profit de Vrais copains Université Laval. Au centre Mgr Bouffard (Centre Durocher) 680 rue Raoul-Jobin, salle 102, de 19h à 22h.
Coût d'entrée : 5\$. Pour information :
Le Centre de parrainage civique de Québec : 418 527-8097



Vous avez des commentaires? Vous voulez nous soumettre un article? Vous voulez partager une situation?
Le courrier du lecteur est là pour vous!
MPDAQM
2101, 1^{ère} Avenue, Québec, Qc G1L 3M6
mpdaqm@videtotron.ca

LE BABILLARD À TOUT LE MONDE

Félicitations!

Le 1^{er} décembre dernier, le Mouvement Personne d'Abord de Sainte-Thérèse a reçu un certificat de l'Office des personnes handicapées du Québec à titre de finaliste régional du Prix À part entière 2014 dans la catégorie Organisme sans but lucratif. Bravo!

L'Office des personnes handicapées a réalisé un dépliant afin de sensibiliser les personnes handicapées aux situations de négligence, maltraitance, violence et exploitation qu'elles pourraient vivre. On peut se procurer le dépliant en téléphonant au 1 800 567-1465 ou en écrivant à : publication@ophq.gouv.qc.ca



« Les droits ça se défend collectivement »

Il s'agit d'un nouveau site Internet visant à appuyer la défense collective des droits. Ce site réunit des groupes de Québec et de Chaudières-Appalaches qui veulent informer et mobiliser la communauté dans le cadre de leur campagne visant une augmentation de leur financement.

Pour en savoir plus : <http://defensedesdroits.blogspot.ca>



Un nouveau site Internet sur les droits des personnes au sein de notre système de santé. Produit par la firme Ménard, Martin avocats, il renferme une mine d'informations pertinentes.

À vous, fidèles et précieux collaborateurs qui ont contribué au succès de notre Fête des membres et des bénévoles 2014
MERCI de votre générosité!



Conseiller en sécurité financière
Conseiller en assurances collectives

Michel Yacoub

- » Assurance Collective
- » Assurance Salaire
- » Assurance Vie
- » R.E.E.R Collectif
- » R.E.E.R

505 14^e Rue
Québec, Qc. G1J 2K8
Tél. : (418) 529-4226
Fax : (418) 529-4223
Ligne sans frais 1-877-823-2067
michel.yacoub@sympatico.ca

LE CAPITOLE

YVON THÉBERGE



Galerie de la Capitale
5401, boul. des Galeries
Québec (Qc) G2K 1N4 C.P. 31
Tél.: 418 624-6661

